



ASSURANCE DES ACTEURS DU PHOTOVOLTAÏQUE

Stage de 3 à 6 mois

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION HESPUL

Hespul est une association à but non-lucratif. Créée en 1991, elle a pour objectif de développer les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour contribuer à la transition énergétique et à l'avènement d'une société sobre, efficace, respectueuse des équilibres écologiques, soucieuse d'équité et de bien-être.

À l'initiative du tout premier système photovoltaïque raccordé au réseau en France, elle anime aujourd'hui le Centre de Ressources national sur le Photovoltaïque (CRPV), consacré notamment au raccordement au réseau de distribution d'électricité des producteurs photovoltaïques. L'action d'Hespul vise à accompagner les acteurs des territoires engagés dans une démarche de transition énergétique pour accélérer le développement d'installations photovoltaïques exemplaires valorisant les différents gisements, en particulier celui des bâtiments, afin que la puissance installée en France atteigne au minimum 130 GW en 2050.

Son périmètre d'actions va de l'accompagnement des politiques énergétiques tant nationales, en amont (plaidoyer) comme en aval (décryptage réglementaire et administratif), que locales (évaluation du gisement, planification du développement, appropriation par les acteurs locaux...), jusqu'à l'exploitation de systèmes en production en passant par les études de faisabilité, le dimensionnement ou encore l'appui aux maîtres d'ouvrage.

Hespul travaille avec les professionnels de la filière photovoltaïque, les collectivités territoriales, les porteurs de projets, les réseaux nationaux de producteurs semi-professionnels, les réseaux de maîtres d'ouvrage potentiels ainsi que les acteurs et décideurs institutionnels.

Pour en savoir plus, consultez le site web de l'association Hespul : www.hespul.org

L'activité d'Hespul est répartie en deux thématiques dont la thématique Photovoltaïque et Réseaux qui propose cette offre de stage. Une dizaine de personnes travaillent au service de cette thématique. Elles ont pour objectif général de favoriser et faciliter la réalisation de projets photovoltaïques de qualité sur l'ensemble des gisements de France.

Les sites ressources développés par l'association :

- www.photovoltaïque.info
- reseaux.photovoltaïque.info





2. PRESENTATION DU STAGE

2.1 Contexte du stage

Fort développement du photovoltaïque en France

Le raccordement record de 3,2 GW de capacité photovoltaïque en 2023 illustre le taux de croissance important en France (2,7 GW en 2022, 2,8 GW en 2021). La filière répond présente pour participer à la transition énergétique et aux objectifs ambitieux que s'est donnée la France en termes d'énergie renouvelable.

Assurer un projet et assurer des acteurs reste compliqué

Le rôle et l'investissement des assureurs a été éprouvé par le passé ([Scheuten](#), sorties de la liste verte, sinistres, etc.). Leur participation aux défis de développement de la filière pour la réalisation de la transition énergétique est attendue : les entreprises et les maîtres d'ouvrages-exploitants rencontrent de réelles difficultés à trouver un assureur qui les accompagne dans la réalisation (conception, construction) puis exploitation d'un projet photovoltaïque : la technologie photovoltaïque, malgré sa simplicité reste encadrée par un contexte réglementaire exigeant.

2.2 Objectifs du stage

Dans le cadre de ses missions de veille, HESPUL souhaite :

- Approfondir sa compréhension des problématiques d'assurabilité dans le photovoltaïque,
- Vulgariser les informations collectées et les mettre à disposition des acteurs de la filière photovoltaïque via le Centre de Ressources Photovoltaïque (CRPV)
- Analyser les solutions existantes ou envisageables pour accompagner les assurances et les installateurs.

2.3 Description du stage

En lien étroit avec les personnes référentes d'Hespul sur les sujets concernés, le stage pourra être articulé de la façon suivante :

1. Période d'intégration : temps d'échange avec l'équipe photovoltaïque et réseaux d'Hespul pour appréhender les questions autour de l'intégration du photovoltaïque sur les réseaux de distribution d'électricité, les principaux acteurs et les problématiques de l'assurabilité dans le photovoltaïque.
2. État des lieux :
 - Bibliographie sur le sujet de l'assurabilité des installations photovoltaïques sur la base des rapports de banque et assurance ainsi que des articles de la presse spécialisée ;
 - Enquête auprès des assureurs et courtiers, des syndicats professionnels et des entreprises et des institutions (DHUP, AQC, CSTB, etc.) ;
 - Entretiens.





3. Analyse approfondie des sinistres dans le PV : détails selon les périodes et les catégories de sinistre auprès de l'Agence Qualité Construction (AQC) et des experts de justice.

4. Pistes de réflexion et d'analyse : évaluation des besoins (ordres de grandeur) en matière d'assurabilité (travail collectif avec l'équipe photovoltaïque et réseaux).

- Comment accompagner les assurances dans leur montée en compétence ?
- Comment faire pour que les installateurs qui arrivent sur le marché trouvent une RC PRO et une décennale ?
- Historique des sinistres de la filière : Quels événements ? Quelles technologies ? Quelles solutions ?

3. PROFIL RECHERCHE

Vous êtes en Master 2 en droit des assurances ou droit de la construction.

Vous avez une appétence pour les énergies renouvelables, une bonne capacité d'analyse et d'ingéniosité pour trouver des solutions techniques et souhaitez contribuer à la montée en compétence des acteurs de la transition énergétique.

Vous êtes rigoureux·se et autonome, avec un bon esprit de synthèse, de bonnes qualités rédactionnelles, tout en ayant un esprit d'équipe et un bon relationnel.

4. MODALITES

Le stage se déroulera dans les locaux de l'association au 14, place Jules Ferry, 69006 Lyon sur les horaires de bureau de la structure (7 heures par jour entre 8h et 19h, 5 jours par semaine soit 35h/semaine).

Le stagiaire aura un tuteur au sein de l'équipe Photovoltaïque et Réseaux, avec qui il fera des points hebdomadaires.

Des points de réflexions collectifs seront réalisés régulièrement avec les membres de l'équipe, selon les besoins et les expertises à mobiliser.

L'indemnité de stage est basée sur le barème légal. Ce dernier est de 4,35€ de l'heure depuis le 1er janvier 2024. Cela représente une gratification mensuelle de 659€.

Sur demande : 15 tickets restaurant par mois à 7,5 € l'unité. Prise en charge employeur : 60% (maximum légal). Reste à charge stagiaire : 40%.

Indemnités kilométriques vélo, le cas échéant.

Durée : 3 à 6 mois. Flexibilité sur la date de démarrage du stage, idéalement début 2025.

5. COMMENT POSTULER

Envoyer CV et lettre de motivation par mail à recrutement@hespul.org avant le 31/03/2025

